



2024.04502

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la
recherche
Palais fédéral est
3003 Berne



Notre réf. YR/HGS
Votre réf.

Date 20 novembre 2024

Modification de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) : réponse à la consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre correspondance du 4 septembre dernier concernant l'objet cité en référence nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Après un examen approfondi, nous vous transmettons ci-après, la position du Conseil d'Etat valaisan.

Le Conseil d'Etat salue la volonté de pérenniser le PiBS (Bachelor intégrant une partie pratique) pour le domaine MINT, en l'ancrant dans la LEHE à partir du 1^{er} janvier 2026. L'évaluation de 2019 et l'analyse d'impact de 2023 sur le projet pilote PiBS soulignent la pertinence de cet instrument et son potentiel en termes de lutte contre la pénurie de personnel qualifié dans les filières du domaine MINT, de promotion des femmes dans le domaine MINT, de complémentarité avec les parcours de formation existants ainsi qu'en termes d'objectifs formatifs pour les étudiants et entreprises participants.

Outre la satisfaction de toutes les parties prenantes (hautes écoles, entreprises participantes, étudiants et diplômés), nous relevons que la phase pilote a eu un effet positif sur la formation de personnel qualifié dans les domaines MINT en Suisse. Sur le plan national, le nombre d'étudiants PiBS a constamment augmenté et la part des étudiantes y est légèrement plus élevée que dans les filières MINT « classiques ». En Valais, les effectifs d'étudiants PiBS s'élèvent à plus d'une centaine actuellement (10 à 15 % des effectifs estudiantins des différentes filières MINT de la HES-SO Valais-Wallis et de la FFHS).

Le choix des formations PiBS dans les différentes filières concernées s'est élargi et toutes les HES de Suisse proposent désormais de tels programmes. Il s'agit d'une offre de formation complémentaire en termes d'accès aux études et de réponse aux attentes du marché du travail suisse. Le Canton du Valais est par ailleurs heureux de constater aucune répercussion négative sur le système de formation dans son ensemble. Les PiBS constituent un avantage pour les employeurs qui engagent des étudiantes et étudiants dans ces programmes et qui bénéficient très souvent de leurs compétences une fois leurs études terminées.

Ce dispositif complémentaire répond donc à un réel besoin des entreprises et, pour les filières PiBS de la HES-SO Valais-Wallis, nous relevons que tant des grandes entreprises dans le canton ou hors canton (Groupe Mutuel, Lonza, Nestlé, Merck, etc.) que des PME locales sont impliquées.

Cependant, nous remarquons que la difficulté de trouver une place de travail adéquate auprès d'un employeur disposé à accueillir un étudiant PIBS peut représenter un obstacle. Il conviendrait de sensibiliser les entreprises privées et publiques à cette question, tout en soulignant les réussites de partenariats entreprises déjà réalisés par les HES.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre prise de position dans le cadre de cette procédure de consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président



Franz Ruppen

La chancelière



Monique Albrecht



Copie à par courriel à sonja.henrich@sbf.admin.ch